

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 031-213105877-20240320-BPCCAS2024-BF

Nombre de Membres : 11

Présents : 9 Pouvoirs : 0 Votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

Séance du 20 mars 2024

Délibération N° 24-03-20/ D03

L'an deux mil vingt-quatre le 20 mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

<u>Présents</u>: Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE et André FAGGION, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, Dominique NICOLA et Sylvie SAVY; **Pouvoirs**:

Absents excusés : Messieurs Laurent BOY et Bernard MALIGE ; Secrétaire : Madame Sylvie SAVY ;

Objet : Budget 2024 du CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc

Monsieur André GALLINARO, Président, présente le budget de l'exercice 2024 et demande au Conseil d'administration de se prononcer à ce sujet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

- D'approuver le Budget de l'exercice 2024 comme suit :
- * Section fonctionnement

DEPENSES: 18 140.00 € RECETTES: 18 140.00 €

Section investissement

DEPENSES: 0 € **RECETTES:** 77 170.00 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Délibération affichée le

Pour extrait conforme La Vice-Présidente. Michèle JOB

